

MAINTENIR ET ACTUALISER SES COMPETENCES - ACTEUR PRAP IBC
PREVENTION DES RISQUES LIÉS A L'ACTIVITE PHYSIQUE
DANS LES SECTEURS DE L'INDUSTRIE, BTP, COMMERCE et ACTIVITES DE BUREAU

Formation éligible à la subvention « Prévention des risques ergonomiques »

NIVEAU : Maintien et actualisation des compétences

TYPE D'ACTION : Action de formation

TARIFS : Voir le devis ci-joint ou la grille tarifaire (site internet, affiché dans nos locaux).

DELAÏ D'ACCEPTATION : Mise en place de votre formation, dès retour du devis signé et accord du financement.

DUREE : 1 jour de formation soit 7 heures

LIEU : Sur site (intra)

PUBLIC : Tous salariés, opérateurs et agents des secteurs de l'industrie, du BTP, du commerce et des activités de bureau, titulaire du certificat PRAP IBC.

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Nous consulter.

EFFECTIF : De 4 à 10 personnes maximum

PRE-REQUIS : Être titulaire du certificat PRAP IBC

INTERVENANTE : Cécile ESCOBAR, formatrice certifiée par l'INRS, en PRAP IBC, PRAP 2S et SST.

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Poursuivre sa contribution à la prévention et la maîtrise des risques liés à l'activité physique en proposant des améliorations techniques et/ou humaines, organisationnelles.

CONTENU DE LA FORMATION :

Retour d'expériences et échanges durant ces deux années
Projets mis en place par les acteurs PRAP.
Révisions et remise à niveau des connaissances acquises

1. Rappel et révision : comprendre l'intérêt de la prévention en repérant les différents enjeux.

Les enjeux humains, économiques et réglementaires.

2. Comprendre les risques de son métier

Apports théoriques et définitions.

Le mécanisme de l'accident.

Identification du danger et du risque et les atteintes à la santé

Rappel du mécanisme d'apparition du dommage.

3. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

Rappels sur le fonctionnement de la biomécanique du corps humain.

Les différents facteurs d'apparition des TMS

4. Le respect des principes de sécurité

La sécurité et l'économie d'effort.

Les équipements d'assistance à la manutention

5. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé

Échange et pratique sur l'observation d'une situation de travail proposé par le formateur

Revoir les déterminants du travail

Identification des dangers et facteurs de risque

Évaluation des risques d'une situation de travail

6. Proposer des améliorations de sa situation de travail et faire remonter l'information aux personnes concernées.

Les 9 principes généraux de la prévention.

Mettre en œuvre un plan d'action

Les canaux de communication à privilégier dans l'entreprise.

LA METHODE PEDAGOGIQUE :

Pendant cette formation une large place sera faite au retour d'expériences des stagiaires et l'échange de pratiques sur les difficultés éventuelles rencontrées. Méthode participative, active, démonstrative, alternance d'apports pratiques et théoriques, cas concrets, mise en situation.

LES MODALITES D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation pédagogique : au cours de la formation, des évaluations formatives orales et écrites sont effectuées.

Évaluation pédagogique et validation : à l'issue de la formation, les participants ayant suivi la totalité de la formation et ayant satisfait aux exigences de l'épreuve certificative, se voient délivrer par l'Assurance maladie- Risques professionnels et l'INRS, un certificat « Acteur PRAP IBC » valable 24 mois.

Évaluation de satisfaction « à chaud » : elle permet à chaque stagiaire d'exprimer son opinion sur le déroulement du stage au travers de divers indicateurs de qualité.

Évaluation de satisfaction « à froid » : un mois après la formation, le stagiaire a la possibilité de formuler son ressenti sur la formation, son efficacité, son bien-fondé avec un regard plus objectif, riche d'un mois d'expérience nouvelle.

LES MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Tous nos intervenants ont leur matériel pédagogique (ordinateur, vidéo projecteur) lorsqu'ils se déplacent. Le formateur se munit également d'une caisse avec poignées et une caisse sans poignées. Sur site, l'établissement doit fournir un écran (pour visionner le diaporama) ainsi qu'une salle de réunion adaptée à la réalisation d'une formation.

Pour la partie pratique, mettre à disposition du formateur, le matériel nécessaire.

SANCTION DU STAGE :

- Délivrance d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de stage.
- Certificat acteur PRAP IBC d'une validité de 24 mois